



DÉCRYPTAGE

05

Punitions sur mesure

Créée en 2011 pour élargir l'arsenal des sanctions dont disposent collèges et lycées, **la mesure de responsabilisation** est une alternative à l'exclusion que le ministre de l'Education nationale souhaite développer. Explications. Par **Sandrine CHESNEL**

J'avais le choix entre arracher des mauvaises herbes, ou être exclu.» Aujourd'hui en 3^e dans un collège parisien, Pablo, 15 ans, a connu quelques problèmes de discipline. Un jour, il s'est emporté contre un professeur de sport, le ton est monté, et Pablo s'est retrouvé convoqué chez la principale, avec ses parents. Mais à sa grande surprise, le collégien a pu choisir sa sanction : l'exclusion pour une journée ou l'entretien des plates-bandes. «*Je ne voulais pas de trace d'une journée d'exclusion dans mon dossier scolaire, j'ai choisi le jardinage*», résume Pablo. Sanctionner intelligemment un élève qui est «*sorti du cadre*», c'est le principe de la mesure

de responsabilisation. Imposer un programme sur mesure en écho à la faute sanctionnée, plutôt que d'exclure un jour ou plus. Des sanctions qui sont parfois bricolées en interne, comme dans le cas de Pablo. Mais pour plus d'efficacité, les chefs d'établissements peuvent s'appuyer sur des associations agréées : l'Unicef, la Croix-Rouge, l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville) ou l'Ifac (Institut de formation, d'animation et de conseil).

MISE EN PLACE DIFFICILE

«*Nous avons plusieurs types de parcours autour de la solidarité, les droits et les devoirs, la prévention, la citoyenneté*», détaille Martial Dutailly, le directeur de l'Ifac. *Quand un*

Malgré leur efficacité, ces mesures ne représentent que de 1 à 4 % des sanctions.

collège ou un lycée nous sollicite, nous rencontrons le chef d'établissement, les parents et le jeune, puis nous préparons un planning sur mesure, heure par heure. En fin de parcours, le jeune doit restituer à l'écrit ce que cette expérience lui a apporté.» Intelligente, adaptée, encadrée : sur le papier, la mesure de responsabilisation a 20/20. Mais elle est souvent difficile à mettre en place, comme en témoigne Pierre, principal dans un petit collège du Loiret : «*C'est compliqué à faire en interne, par manque de personnel. Il faut pouvoir s'appuyer sur des relais : mairie, associations, missions locales. En milieu rural, c'est compliqué.*» Autre difficulté soulignée par Laure, conseillère principale d'éducation dans le nord de l'Ile-de-France : «*Beaucoup de parents s'opposent à ce que leur ado passe du temps en dehors de l'établissement avec des adultes non enseignants.*» Dernière limite à la généralisation de ces mesures, leur financement, assuré par les associations à hauteur de 500 à 600 euros la journée. Conséquence : aujourd'hui, selon le ministère de l'Education nationale, les mesures de responsabilisation ne représentent que de 1 à 4 % des sanctions. Mi-janvier, à l'occasion de l'annonce d'un plan contre les violences scolaires initialement prévu en décembre, le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer devrait redire sa volonté de développer ces sanctions intelligentes... Un objectif inatteignable si les aides versées par l'Etat aux associations qui les mettent en place et les accompagnent ne sont pas augmentées. ●

